

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 11 juin 2025

Vigilance sécheresse dans l'Indre

L'Observatoire des Ressources en Eau (ORE) a été consulté le 11 juin dernier. Il regroupe les principaux usagers de la ressource en eau (collectivités, profession agricole, syndicats d'eau potable, associations environnementales) et les services de l'État. L'ORE assure une veille permanente et propose au préfet d'éventuelles mesures de restriction des usages de l'eau en fonction des situations.

Le mois de mai 2025 a été particulièrement sec dans l'Indre. Il n'est tombé que 27 mm en moyenne dans le département soit un déficit supérieur à 60 %. Sur les 20 dernières années, seules les années 2011 et 2022 avaient connu des mois de mai plus secs avec 25 mm. Ce mois est habituellement le plus humide de l'année. Une sécheresse de surface s'est donc installée durablement avec des sols très secs alors que les besoins de la végétation sont importants durant cette période.

Le début de ce mois de juin est également sec en particulier dans le centre du département où les pluies sont restées anecdotiques la semaine dernière (< 5 mm). Le Sud-Est et le Nord-Ouest ont reçu plus de précipitations que prévu (10-15 mm) ce qui a permis une remontée temporaire des débits sur les bassins fragiles comme l'Indre Amont ou la Bouzanne.

Les prévisions météorologiques envisagent une nette dégradation de la situation avec des fortes chaleurs qui devraient se poursuivre jusqu'à la semaine prochaine (35°C sont attendus ce vendredi). De nombreux records de chaleur devraient être battus pour une première quinzaine de juin, énièmes signes d'une accélération du réchauffement climatique. La baisse des débits, temporairement stoppée le week-end dernier, devrait reprendre et s'accélérer.

Ainsi, le préfet décide de publier un arrêté de restriction entrant en vigueur **le samedi 14 juin 2025 à 00h**, pour les bassins versants de l'Indre listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	Ensemble du département à l'exception de la Ringoire
ALERTE	
ALERTE RENFORCÉE	Ringoire
CRISE	

L'arrosage des espaces verts, des jardins potagers et des terrains de sport est donc désormais interdit de 8h à 20h sur le bassin de la Ringoire tout comme l'irrigation agricole. Le remplissage et la vidange d'un plan d'eau sont interdits également. L'ensemble des mesures de restriction sont à retrouver dans **l'ANNEXE 3** de l'arrêté. Des contrôles du respect des restrictions seront mis en œuvre par les agents de la police de l'eau.

Pour plus d'informations, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.